



# La LIPE Collège vous informe

## *Le harcèlement scolaire*

*Ce 7 Novembre 2019 a lieu la 4<sup>ème</sup> journée Non au harcèlement. Les élèves de collèges sont particulièrement concernés. Le harcèlement scolaire existe et il faut lutter contre !*

### Qu'est ce que le harcèlement scolaire au collège ?

Le **harcèlement** en milieu scolaire, moins visible que les violences physiques (bagarres, dégradations), détériore de manière insidieuse et durable le climat scolaire. Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs. Il se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Le harcèlement peut prendre de très nombreuses formes plus ou moins visibles : les jets d'objets, les pincements, les tirages de cheveux, les moqueries, les surnoms méchants, les insultes, les violences physiques, le racket, les jeux dangereux, la mise à l'écart, la propagation de rumeurs....

Le "**cyber-harcèlement**" est une variante récente du harcèlement, reposant sur l'usage d'internet et des nouvelles technologies de communication (blogs, e-mails, réseaux sociaux, téléphones portables). Ce type de harcèlement est favorisé par l'anonymat et l'absence de contrôle d'identité qui permettent aux harceleurs d'agir en toute discrétion. Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge donc au domicile, et sans répit. Aucun espace de vie n'est protégé.

Il se concrétise par la réception répétée de messages provenant de différentes sources, dont le contenu est teinté de menaces, d'intimidations, d'insultes, de chantage ou par la diffusion d'images humiliantes (chaînes d'insultes via SMS, lynchage sur Facebook, commentaires menaçants sur les blogs,...). Ces messages sont parfois accompagnés d'un rejet et d'un isolement de la victime à l'école ou dans d'autres lieux de socialisation.  
=> Le harcèlement scolaire est fréquemment accompagné de cyber-harcèlement.

**Attention : tous les conflits ne sont pas systématiquement des faits de harcèlement, il est nécessaire de faire la part des choses.**

### Qu'est ce que le harcèlement scolaire au collège ?

► **Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :**

- L'apparence physique ,
- Le sexe, l'identité de genre
- Un handicap (physique, psychique ou mental),
- Un trouble de la communication qui affecte la parole,
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier,
- Des centres d'intérêts différents.

► **Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :**

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement et dans l'incapacité de se défendre. Le harcèlement peut conduire certains enfants, à des actes d'auto-mutilation, scarification et même au suicide.

► **Le cyber-harcèlement se distingue du harcèlement physique à plusieurs niveaux :**

- La diffusion massive et instantanée des messages peut toucher un très large public. Il est alors très difficile d'en reprendre le contrôle.
- Avec le cyber-harcèlement, le harcèlement subi à l'école se prolonge au domicile, sans répit pour l'enfant. Plus aucun espace de sa vie n'est protégé.
- Le harceleur peut rester anonyme en agissant via un pseudo, et ne jamais se dévoiler, ce qui peut augmenter l'angoisse de la victime.
- Les contenus diffusés peuvent demeurer en ligne, même si le harcèlement cesse.

A ce jour, la plupart des réseaux sociaux sont **interdits aux enfants de moins de 13 ans**. Créer un compte avec de fausses informations constitue une infraction aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux. Cela inclut notamment les comptes enregistrés pour une personne de moins de 13 ans.

Par ailleurs, depuis février 2018, pour les réseaux tels Facebook, Twitter ou Snapchat, **la majorité dite numérique a été située à 15 ans**. C'est à dire qu'avant 13 ans ils sont interdits et entre 13 et 15 ans il faut avoir l'autorisation des parents. **Aussi, ce qui se passe sur ces réseaux n'est pas que de la responsabilité des ados, elle l'est aussi de nous parents...**

Cette réglementation permet déjà de différer un éventuel harcèlement numérique. Or plus il arrive tard, plus l'enfant est à même de se défendre.

### Comment se prémunir contre le cyber-harcèlement ?

#### ► Préserver ses données privées

Les enfants et les adolescents fournissent facilement ces éléments sur leurs profils des réseaux sociaux ou dans les discussions en ligne, alors qu'ils ne le font pas dans la vie « réelle ». Lors de l'inscription sur un site/appli, il est souvent demandé de fournir son nom, prénom, date de naissance et adresse email pour la connexion. Une fois ces informations données, on peut choisir de ne pas toutes les afficher sur son profil (prendre un pseudo, masquer l'âge). Les autres informations personnelles qui peuvent être demandées ultérieurement par le site à des fins de ciblage ne sont pas obligatoires. Il s'agit du nom de sa ville et de son école, ses musiques ou livres préférés, les lieux visités... Eviter de les renseigner.

#### ► Gérer ses paramètres de confidentialité

Les réseaux sociaux les plus populaires permettent aux utilisateurs de choisir qui a accès à leurs profils/informations. Pour les mineurs, il est conseillé de paramétrer un maximum d'éléments au niveau le plus restrictif. Sur Facebook, paramétrer la visibilité de son compte à des « amis uniquement », refuser d'être indexé par d'autres sites web. Sur Skype, limiter la visibilité de sa photo de profil à sa liste de contacts, et refuser les demandes de personnes qui ne sont pas dans cette liste. Sur Twitter, protéger ses tweets (messages) afin qu'ils ne soient pas disponibles publiquement. Sur Ask.fm, refuser de recevoir des questions anonymes, sur Snapchat, vérifier qui peut voir sa story et mettre une authentification en 2 étapes.

#### ► Sécuriser ses mots de passe

Entre amis, les jeunes s'échangent souvent les identifiants internet. En cas de conflit, la connaissance de ces informations facilite une vengeance qui peut passer par l'usurpation d'identité. Un mot de passe doit rester strictement privé et confidentiel. A la fin de chaque utilisation, il faut penser à se déconnecter de sa session surtout quand l'ordinateur ou le téléphone utilisé n'est pas le sien. Mettre un code d'accès pour déverrouiller son mobile évite aussi qu'il soit utilisé par une autre personne.

#### ► Respecter sa vie privée et celle des autres

Sur Internet et les mobiles, les adolescents se mettent facilement en scène : ils prennent des photos suggestives, filment des moments d'intimité, racontent leurs joies et leurs peines... sans forcément avoir conscience de la taille de l'audience. Certaines images ou informations peuvent être mal interprétées et utilisées à mauvais escient. Il est important que les enfants comprennent bien le concept du droit à l'image et à la vie privée et prennent pour habitude de demander l'autorisation avant de diffuser une information qui implique une autre personne. Le cyber-harcèlement se manifeste au travers de contenus (écrits, photos ou vidéos) échangés par internet ou téléphone mobile, qui laissent des traces et il est donc plus facile à prouver que d'autres types de harcèlement.

### Comment les parents peuvent le détecter ?

Ce sont souvent les parents qui perçoivent les premiers signes du harcèlement mais sans en prendre toujours conscience. Plus discret que le harcèlement physique, le harcèlement moral est difficile à détecter par les adultes. Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est peut-être victime de harcèlement.

#### Voici quelques signes qui peuvent vous alerter :

##### ► Il/elle essaie d'éviter l'école

Votre enfant craint d'aller seul à l'école. Cela peut aussi se traduire par des maux de tête, l'estomac noué ou des nausées.

##### ► Il/elle reste avec les adultes plutôt qu'avec les autres enfants

Autre traduction : l'isolement. Votre enfant cherche à être avec les adultes, il n'invite pas ses camarades à la maison en dehors du temps scolaire, ne souhaite pas fêter son anniversaire.

##### ► Il/elle est très fatigué(e)

L'enfant est en permanence en état d'hyper vigilance, en alerte. Il surveille son entourage, anticipe ce qu'on risque de lui faire, comme s'il risquait d'être agressé. Et cela l'épuise. Cette fatigue psychique s'exprime par des problèmes d'attention et de concentration, des troubles du sommeil et donc une irritabilité.

##### ► Il/elle s'habille « passe-partout »

Pour ne pas donner prise à leurs tourmenteurs, les enfants victimes de harcèlement vont tenter de passer inaperçus. On peut le remarquer à leur posture, "souvent la tête rentrée dans les épaules", ou à leur "stratégie vestimentaire" : ils mettent des vêtements passe-partout, des couleurs tristounettes, pas trop visibles, n'optent jamais pour l'originalité.

##### ► Il/elle casse son matériel scolaire

Une trousse massacrée, un cahier de correspondance qui a été plongé dans l'eau sont aussi des signes d'un harcèlement : les harceleurs s'en prennent à ce qui symbolise la scolarisation, il est donc important d'essayer de chercher à savoir s'il n'y a pas une autre explication que la simple maladresse ou négligence.

##### ► Il/elle a des réactions inhabituelles après avoir consulté son téléphone portable

Les enfants et les adolescents passent beaucoup de temps sur internet, sur leur téléphone et leur ordinateur et échangent avec leurs pairs, notamment des contenus (images, vidéos, etc.), via les réseaux sociaux mais également les jeux en réseau. Soyez vigilant à ses réactions après qu'il ait consulté son téléphone ou son ordinateur.

**Et d'autres petits signes tels que : agitation, colères, susceptibilité...**

### Que faire si votre enfant est victime ?

**AGIR**

#### ► **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école.**

Exposez en détail (événements précis) ce que subit votre enfant. Demandez quelles sont les actions menées, les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème.

Si la situation est avérée, l'établissement scolaire mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Informez-vous régulièrement sur le suivi de la situation de votre enfant ainsi que sur les actions menées au sein de l'établissement pour lutter contre le harcèlement.

Contactez un délégué de parents d'élèves pour réfléchir au partenariat possible entre les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

Votre enfant peut craindre de parler : rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

► Si vous hésitez à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant :

## le numéro vert 3020

**Il est donc important d'en parler avec son enfant mais pas n'importe comment :**

#### ► **Pas d'approche frontale**

Demander à votre enfant s'il est harcelé à l'école par ses camarades, c'est être sûr qu'il vous réponde par la négative. Il est plutôt conseillé de parler d'abord du harcèlement de manière globale. Si vous êtes inquiet, dites-lui que vous savez qu'à l'école des enfants se font "embêter" et demandez-lui si c'est le cas dans l'établissement qu'il fréquente. S'il parle des autres, il pourra plus facilement parler de lui.

#### ► **Une activité et/ou un psychologue**

Consulter un psychologue peut leur permettre de verbaliser leur souffrance dans un contexte neutre. Pour d'autres, proposer d'aller voir un psychologue peut être mal vécu et pourrait donner l'impression à l'enfant harcelé d'être doublement sanctionné. Dans ce cas, mieux vaut donner l'occasion à votre enfant de se mettre à une activité lui permettant de gérer son anxiété et prendre confiance en lui (sport, théâtre...).

#### ► **Choisir les bons interlocuteurs**

Si le climat s'y prête, il est conseillé de demander un rendez-vous à l'école (direction et/ou enseignant) pour aider les parents à stopper cette situation. Si cela ne semble pas possible, il est recommandé de contacter le numéro « Non au harcèlement ». Ces conseillers serviront de médiateurs entre l'école et vous.

### Que faire si votre enfant est auteur ?

**AGIR**

*Idée reçue : « les auteurs ont un problème psychologique ou une mauvaise éducation »*

#### ► **Votre enfant est-il responsable d'une situation de harcèlement ?**

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être). Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...). Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.

#### ► **Comment faire pour qu'il cesse ?**

##### **Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :**

• **Avec votre enfant** pour tenter de connaître les origines de sa violence qui peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement. Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Plutôt que de lui poser directement des questions qui le mettraient en position d'accusé il vaut mieux procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement.

Il faut cependant rappeler que **le harcèlement est un délit** : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires. À ce titre, dans un second temps, une réflexion avec votre enfant sur les valeurs de l'École pourrait être pertinente, afin qu'il adopte un comportement plus adapté. En cas de cyber-harcèlement, les sanctions pour usurpation d'identité, injures, droits à l'image ou encore diffamation sont passibles d'une peine de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000€.

• **À un adulte de son établissement** : un professeur, la direction, un psychologue,... sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).



La meilleure des préventions reste le dialogue :  
parlez du sujet avec votre enfant  
avant qu'il n'y soit confronté.

### Pour aller plus loin

#### Sur internet

- Le site du gouvernement : <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>
- Le site éducation de FranceTV qui propose des vidéos de support éducatif : <https://education.francetv.fr/recherche?q=harc%C3%A8lement>



#### A lire

- Le harcèlement scolaire de Nicole Catheline, 2018
- Je me défends du harcèlement, d'Emmanuelle Picquet, 2016 (à partir de 8 ans)
- L'école face au traumatisme et à la violence de H. Romano & Th. Baubet (éd. Pensée Sauvage)
- Enfants et adolescents face au numérique, de Jean-Charles Nayebi, Odile Jacob, 2010



#### A voir

- Téléfilm : « Le Jour où j'ai brûlé mon cœur »
- Film : « Marion, 13 ans pour toujours »



Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

**N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

**N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000** (géré par l'association [E-Enfance](#)).

Gratuit, anonyme du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00

E-Enfance peut supprimer des commentaires injurieux en moins de 2h.

Un autre numéro joignable 24h/24 - 7j/7 :

**N° VERT « ENFANCE EN DANGER » : 119**

